



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 6 février 2025

Délibération n°DCC-2025-020

Rapporteur : M. Claude BORCARD

OBJET : **Modification simplifiée du PLU de L'Étoile - Modalités de mise à disposition au public**

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Yves LANNEAU et Madame Nelly FATON

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - MARANO Paulette - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - BOURGEOIS Willy - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - GUILLERMOZ Jacques - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - CHAMBARET Agnès - FISCHER Michel - PAILLARD Véronique - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - TROSSAT Céline - MONNET Maurice - PERRIER André - BERNARD Christine - JUNIER Michel - LUCIUS Marie-France - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à FOURNOT Philippe - LAGARDE Sylvie donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie représenté par CARON Anne - GALLET Maurice donne procuration à CHALUMEAUX Dominique - CHANGARNIER Claude donne procuration à FILOTTI Anne - GOUGEON Emilie donne procuration à RAVIER Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - ROUPLY Aurélie donne procuration à FATON Nelly - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à GRICOURT Philippe - MINAUD Emily donne procuration à OLBINSKI Sophie - HUELIN Jean-Philippe donne procuration à FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia donne procuration à BUCHAILLAT Jean-Paul - BARBARIN André donne procuration à GROSSET Pierre - MATHEZ Sylvie donne procuration à TROSSAT Céline - ISSANCHOU Stéphane représenté par CHARDON Alexandre - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 47

Convoqué le : 31 janvier 2025

Affiché le : 10 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20250206-DCC-2025-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Objet de la modification :

Suite à la modification de la servitude du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain, la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de L'Étoile a pour objet d'autoriser les constructions nouvelles d'une surface limitée à 20 % des constructions existantes dans le secteur Nh (secteur lié au centre de soin pour les animaux sauvages) ; ceci pour permettre la construction d'une infirmerie pour les animaux. Aujourd'hui, le PLU autorise seulement les extensions.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et L.153-47,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 30/04/2019,

Vu la décision du Président en date du 23/12/2024 décidant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme, sur demande de la commune de L'Étoile.

Vu le dossier notifié le 13/01/2025 aux personnes publiques associées,

Vu les pièces du dossier mis à la disposition du public,

Le Bureau Exécutif Élargi du 27 janvier 2025 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants, BAILLY Thierry ne prenant pas part au vote,

- **DÉCIDE** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public suivantes :

- le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme a pour objectif d'autoriser les constructions nouvelles d'une surface limitée à 20 % des constructions existantes dans le secteur Nh lié au centre de soin pour les animaux sauvages.

- l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes associées seront tenus à la disposition du public, à la mairie de L'Étoile et à l'Hôtel d'Agglomération pour une durée de 1 mois du 14/03/2025 au 14/04/2025 aux jours et heures habituels d'ouverture.

- pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de L'Étoile et à l'Hôtel d'Agglomération et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante modif-plu@ecla-jura.fr.

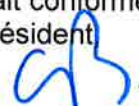
- un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans un journal local

- cet avis sera également affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie de L'Étoile et à l'Hôtel d'Agglomération au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

- cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agglomération,

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de L'Étoile et à l'Hôtel d'Agglomération durant un mois.

Pour extrait conforme,
Le Président



Claude BORDARD